

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 25 janvier 2024 à 14h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 18/01/2024

Date de publication : 31 JAN. 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq janvier à quatorze heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Sémard à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 26

Quorum : - Présents : 19 - Absents : 7 dont pouvoirs : 1

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Pierre ASCHIERI, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Jean-Marc DELIA, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean-Marc MACARIO, Ismaël OGEZ, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Claude SERRA, Florence SIMON, Christian ZEDET.

ARRIVE EN COURS DE SEANCE : Gilles RONDONI après le vote des décisions de bureau.

PROCURATIONS : Michèle PAGANIN à Jérôme VIAUD.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Christian ORTEGA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Projets de décisions du bureau

DB2024_003 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 -OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

DB2024_004 : Réponse à l'appel à projets « Rencontre ton Métier 2024 »

- Présentation de La Nef, Banque solidaire et éthique

- Point budget : clôture exercice 2023 et orientations 2024

- Point général Mobilités

- **Point d'information « Loi APER »**
- **Questions diverses**
 - Point sur l'évènement des 10 ans de l'agglomération

➤ **Projets de décisions du bureau**

Décision n°DB2024_003 : Opérations programmées d'amélioration de l'habitat privé 2022-2027 - OPAH "Pays de Grasse" et OPAH-RU "Cœur historique de Grasse" - Attribution de subventions

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Dans le cadre des dispositifs programmés d'amélioration de l'habitat privé opérationnels depuis le 4 octobre 2022 pour une durée de 5 années, la communauté d'agglomération attribue sur ses fonds propres des aides aux travaux de rénovation de logements anciens, sous certaines conditions. Aussi a-t-elle été saisie, via son opérateur la SPL Pays de Grasse Développement, sur l'octroi de subventions. Les dossiers ont préalablement été instruits et agréés par la communauté d'agglomération, gestionnaire des aides de l'Anah par délégation de compétence. Les six (6) demandes de subventions déposées au titre de l'OPAH "Pays de Grasse" 2022-2027 portent sur un montant total de 24 500 € pour un total de travaux de 187 136 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ATTRIBUER** dans le cadre établi par les conventions d'opérations programmées pour la période 2022-2027 et par la présente délibération, les aides de la Communauté d'agglomération pour un montant global de **24 500,00 €**, et les aides de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant total de **17 351,00 €**, aux propriétaires cités ci-avant ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder aux versements des subventions de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, et à faire l'avance de la part régionale, pour les dossiers cités ci-avant, sur présentation des factures acquittées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2024 et suivants au chapitre 204, article 20422 et chapitre 27, article 27632 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes ou documents nécessaires à l'octroi de la subvention ;
- **DE SOLLICITER** du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur le remboursement de sa participation apportée au titre des opérations programmées pour la période 2022-2027, conformément aux conventions de financement établies entre la Région et la communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

Décision n°DB2024_004 : Réponse à l'appel à projets « Rencontre ton Métier 2024 »

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

L'orientation professionnelle est un enjeu qui débute lors de la scolarité et se poursuit tout au long de la vie professionnelle. Faire un choix d'orientation est souvent le gage d'une réussite personnelle. Aussi en lien avec la loi du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir

son avenir professionnel, il est proposé de solliciter la Région dans le soutien des actions portées par le Pays de Grasse au travers de l'appel à projets « Rencontre ton métier 2024 ».

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à répondre à l'Appel à projets et à signer tous les documents y afférents.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à répondre à l'AAP « Rencontre ton métier 2024 » du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à déposer et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à ordonner l'ensemble des dépenses liées à la réalisation des actions programmées dans la limite des crédits votés au budget 2024 et suivants.

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Présentation de La Nef, Banque solidaire et éthique**
- **Point budget : clôture exercice 2023 et orientations 2024**
- **Point général Mobilités**
- **Point d'information « Loi APER »**
- **Questions diverses**
 - Point sur l'évènement des 10 ans de l'agglomération

➤ **Commissions à venir :**

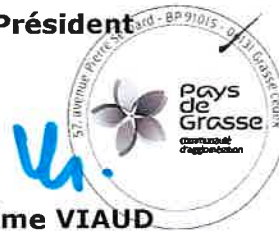
- **HABITAT & LOGEMENT** le lundi 5 février 2024 à 16h00 à la CAPG – salle du rez-de-jardin
- **CULTURE** le lundi 19 février 2024 à 14h00 au Musée International de la Parfumerie, Salle de l'Auditorium

- ENVIRONNEMENT le vendredi 23 février 2024 à 10h00 à la CAPG – salle du Conseil
- EMPLOI, ESS / DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION le vendredi 23 février 2024 à 14h00 à la CAPG - salle du Conseil.

Fin de la séance à 16h20

Fait à Grasse, le 26 janvier 2024

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes